



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 09 juillet 2020 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **MARGUERITTES (30)** à :

ALBARIC Maëvane
BOUDON épouse COUDERC Laure
BOURRET Morgane [avec les félicitations du jury]
CEBE Sorenza
BOUDON épouse COUDERC Laure
GOUREAU Amélie [avec les félicitations du jury]
OUSLIMANE Hanen
PALMARINI Loïs
PINGANAUD-TERRIER Manon
TABONI Lucie

Fait à Paris, le 09 juillet 2020
la présidente du jury,

Marie GUILLON



Décision à titre purement informatif.

*Seul le diplôme signé par la présidente du jury fait foi et atteste de la possession du CQP.
Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.*

tout courrier pour la CPNEFP doit être adressé à son secrétaire :

Michel Le Diréach – 12 av. Favrel et Lincy 56000 VANNES

info@cpnefp-pharmacie.org